



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce extérieur
Question écrite n° 8663

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude des professionnels de l'audiovisuel quant aux conséquences, pour l'avenir de la politique audiovisuelle et cinématographique, européenne et nationale, de la prochaine adoption de l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI). En effet, la négociation AMI vise à protéger les investissements des pays membres de toute forme de discrimination. Or, appliqué dans le domaine culturel et audiovisuel, cet accord risque de mettre à mal la notion « d'exception culturelle » obtenue lors des négociations du GATT en 1993. En contraignant chaque partie à attribuer aux investissements étrangers les mêmes avantages qu'elle octroie à ses investissements nationaux, cet accord pourrait compromettre toutes les législations européennes en matière d'audiovisuel ainsi que la création cinématographique et même remettre en cause jusqu'au droit d'auteur qui pourrait être considéré comme une forme de discrimination. Il lui demande de bien vouloir lui préciser de quelle manière elle entend défendre dans ces négociations l'exception culturelle, en concertation avec le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en charge de ce dossier.

Texte de la réponse

Dès sa prise de fonction, la ministre de la culture et de la communication a fait défendre, dans le cadre de l'OCDE, le respect des caractères spécifiques du champ culturel au regard des dispositions du projet d'accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Il importe en effet que, dans tous les secteurs concernés, notamment ceux de l'écrit, de la musique, du patrimoine, de l'audiovisuel et de la propriété littéraire et artistique, puisse être préservée la politique culturelle mise en oeuvre par la France en accord avec les législations communautaires. Particulièrement sensible à l'émotion exprimée unanimement par tous les acteurs culturels, la ministre de la culture et de la communication confirme à l'honorable parlementaire qu'elle a, elle-même, sensibilisé ses partenaires de l'Union européenne sur les effets négatifs de ce projet d'accord pour la sauvegarde des identités culturelles des pays européens.

Données clés

Auteur : [M. Louis de Broissia](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8663

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 131

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1481